

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants : **38**

Date de convocation : **04/07/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **9 JUILLET**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE.

**OBJET :** DESIGNATION DES DELEGUES AU  
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CH LEON-JEAN  
GREGORY

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, BOURRAT, LAVAIL, MALHERBE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, SALVADOR (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de  
transmission aux services  
préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

le

Procurations :

S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

**Monsieur Benjamin BATARD**, benjamin de l'Assemblée, est élu secrétaire de séance.

**DESIGNATION DE DEUX DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES POUR SIEGER AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER LEON JEAN GREGORY DE THUIR**

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres

Le Président **EXPOSE** que la Loi du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et son décret d'application n°2010-361 du 8 avril 2010, prévoient que la Communauté de Communes des Aspres est appelée à être représentée au sein du Conseil de Surveillance du centre hospitalier de THUIR.

**et EXPOSE** que, suite au renouvellement des Assemblées, le Conseil Communautaire des Aspres doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour le représenter au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Léon Jean Grégory.

Après appel à candidature,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Où l'exposé de son Président

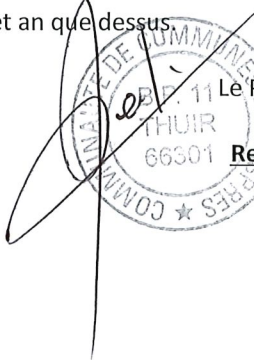
Après en avoir valablement délibéré

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DESIGNE** Monsieur René OLIVE et Mme Maya LESNE pour siéger au Conseil de Surveillance du centre Hospitalier Léon Jean Grégory de Thuir.

**CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

  
Le Président,  
**René OLIVE**

